

1998p313.



*Le Grand Maître Mondial
du Rite*

A la gloire du Grand Architecte de l'Univers **Souverain Sanctuaire International**

Zénith de

COMMUNICATION **SOVERAIN SANCTUAIRE INTERNATIONAL**

Au Zénith de Lyon les 13 et 14 mars 1998 Ère Vulgaire

Le Souverain Sanctuaire International, Instance Suprême de l'Ordre International du Rite Ancien et Primitif de Memphis-Misraïm s'est réuni, en Assemblée Extraordinaire au Zénith de Lyon en France, sur convocation du Grand Maître Mondial et conformément aux articles des Grandes Constitutions du Rite. Les décisions suivantes ont été prises.

1) - Le Frère Cheickna Sylla prête solennellement son obligation envers le Grand Maître Mondial, sa nomination comme Grand Maître Mondial Substitut est entérinée. Il en est fait communication à toutes les Instances de l'Ordre et aux Instances Maçonniques amies.

2) - Le Frère Richard Gaillard, démissionnaire de toutes ses charges, a reçu trois Frères Ambassadeurs suivant les Grandes Constitutions. Les rapports indiquent que sa volonté de démission est définitive. D'autre part, il n'est pas revenu, par écrit, sur sa lettre de démission. Le Souverain Sanctuaire International entérine donc son départ de l'Ordre, du Rite et des Obédiences, acte sa démission.

3) - Le Frère Claude Tripet, Grand Maître de Suisse, s'étant rendu coupable de violation de ses serments, de tentative de scission, tendant à désorganiser le Rite, est exclu des Souverains Sanctuaires International et National de France.

Le Frère Georges-Claude Vieilledent n'ayant pas voulu attendre la décision du Souverain Sanctuaire International, pour sa nomination à l'élection au poste de Président du Souverain Sanctuaire de France, ayant passé outre aux demandes répétées d'attente et ayant organisé une tentative de prise de pouvoir, tendant à déstabiliser l'Ordre, le Rite et les Obédiences, ayant convoqué un Convent des trois Obédiences Françaises, Masculine, Féminine et Mixte, alors qu'il n'en avait pas le pouvoir, ayant propagé des fausses informations et n'ayant pas respecté ses serments, ayant enfin mené une campagne, afin de démontrer la « non compétence » initiatique du Grand Maître Mondial, est **EXCLU** de l'Ordre International du Rite Ancien et Primitif de Memphis-Misraïm. A partir de ce jour, il est commandé à toutes les Instances de l'Ordre, du Rite, Loges et Ateliers, de proclamer son exclusion pour les motifs cités ci-dessus. Il en est fait communication à toutes les Obédiences régulières et Instances Maçonniques amies, en tous pays.

4) - A ce propos le Souverain Sanctuaire International rappelle que la création, des Obédiences Mixtes est laissée à l'approbation des Responsables Initiatives dans chaque pays. Que ces créations sont soumises aux Grandes Constitutions de l'Ordre quand elles se réalisent. Qu'il n'est pas concevable d'abandonner pour autant les Obédiences Masculines, fondement de l'Ordre International du Rite Ancien et Primitif de Memphis-Misraïm et les Obédiences Féminines de création plus récentes. Que chaque Obédience

masculine, féminine, mixte est structurée en Grande Loge Symbolique avec son propre Suprême Conseil. Enfin qu'il est laissé à l'approbation de chaque pays de créer ou non, une structure **PROFANE** d'harmonisation de l'ensemble - Locaux, Secrétariat, chaque Obédience restant pourtant rigoureusement indépendante, dans le cadre des Grandes Constitutions de l'Ordre.

5) - Les Frères suspendus du Souverain Sanctuaire National : Max Duval, Alain Du-maine, Bertrand de Maillard, Bruno Wojciekl, qui ont signé une déclaration de complète indépendance pour la France, contraire aux Grandes Constitutions de l'Ordre, mais sans implication directe à une quelconque transformation de nos structures, sont suspendus de leurs fonctions durant une période de Un An à partir de ce jour, pour non respect des Serments prêtés librement à l'Ordre. La suspension du Frère Jacques Trielli est levée pour son travail de médiateur pendant toute la durée de cette crise et sa reconnaissance pour ses Serments à nos Grandes Constitutions.

6) - Le Souverain Sanctuaire International décide le principe de création de Souverains Sanctuaires Nationaux pour l'Afrique et d'un Souverain Sanctuaire National pour l'Océan Indien, prenant le titre de Grandes Loges Symboliques d'Afrique et le titre de Grande Loge Symbolique de l'Océan Indien, dans le respect absolu de nos Grandes Constitutions.

7) - Enfin le Souverain Sanctuaire International rappelle à toutes les Soeurs et Frères de l'Ordre :

- A) - Le respect des Grandes Constitutions pour tous.
- B) - Le respect des Serments prêtés librement par tous.
- C) - Le Convent National du Rite Ancien et Primitif de MEMPHIS-MISRAÏM se déroulera comme à l'accoutumée en juin 1998 (date à préciser)

Le Grand Maître Mondial

Gérard KLOPPEL



Le Grand Maître Mondial Substitut

Cheickna SYLLA

Pays représentés : Belgique, France, Afrique, Congo(R.D.C.), Canada, Italie, États-Unis, Océan Indien.

Création : Allemagne, Angleterre, Portugal.



